Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260701-2026_046-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-046

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.04.11 du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 216 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de procéder au nettoyage des bâtiments communaux,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence et l'analyse des offres,

DECIDE

ARTICLE 1 – D'attribuer les marchés de nettoyage des bâtiments communaux à :

Lots	*Attributaires*
Lot 1 : Nettoyage de la salle multifonctions du Sabot d'Or	SEVEL Services - ORGERES (35230)
Lot 2 : Nettoyage de la mairie, de la salle Nevez et la maison des associations	SEVEL Services - ORGERES (35230)
Lot 3 : Nettoyage hebdomadaire des locaux sportifs communaux	ARMOR Nettoyage - PACE (35740)
Lot 4 : Nettoyage annuel des bâtiments communaux	SEVEL Services - ORGERES (35230)

ARTICLE 2 – L'ensemble des lots est attribué pour une durée d'un an, du 25 juillet 2026 au 24 juillet 2027, renouvelable deux fois maximum par décision expresse du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 3 – Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles,
Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen,
seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notification au représentant des opérateurs économiques retenus.

Fait à Saint-Gilles, le 01/07/2026
Le Maire, Antoine LE FRÊCHE

Publiée le :